



LA MUNICIPALITE DE JONGNY

AU CONSEIL COMMUNAL



Préavis municipal n° 11/2023 relatif à la demande de crédit pour la conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le passage des communes vaudoises au nouveau modèle comptable harmonisé (ci-après MCH2) appliqué par l'ensemble des collectivités publiques de Suisse est attendu depuis longtemps. Un premier groupe de travail composé de représentants de l'Etat et des communes a œuvré dans ce sens entre 2010 et 2014.

En juillet 2016, l'Etat de Vaud a fait appel au groupe KPMG pour relancer et accompagner les travaux jusqu'en février 2019. Enfin, dès février 2019 l'avancement du projet MCH2 a été confié à un groupe de travail technique (GTT) MCH2 dirigé par l'Union des Communes Vaudoises (UCV), avec la collaboration de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Une trentaine de collectivités publiques « pilotes » vont tenir leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024. Toutes les autres communes et associations de communes devront avoir effectué ce passage au plus tard pour 2027.

Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

2. OBJET DU PREAVIS

La conversion de l'ancien plan comptable vaudois à MCH2, exigée par le Canton, nécessite une adaptation logicielle de nos programmes informatiques ABACUS supportés par la Société OFISA Informatique SA.

Le Canton dispense des séances d'informations et de formations, apporte un soutien en ressources humaines et établit des exemples et modèles de documents pour accompagner cette transition.

Cependant, ce sont les communes vaudoises qui doivent prendre en charge les coûts permettant de s'adapter à ce nouveau plan comptable. Notre fournisseur informatique OFISA a établi une offre de prestation pour la modification logicielle et l'appui/suivi de l'implémentation du MCH2 qui se présente comme suit :

2.1 Prestations de services (tarif horaire de CHF 200.00/ heure hors TVA)

Description	Montant en CHF
Vérification des prérequis et licences	400.00
Copie du mandant PROD MCH1 avec dossiers	1 600.00
Vider les données du mandant	1 600.00
Travaux préparatoires OI	800.00
Importation classification standard MCH2 et plan de comptes selon fichier XL	400.00
Export des soldes 2023, 2024 et budget 2024 sans commentaires	1 600.00
Conversion des fichiers exportés	1 600.00
Importation des fichiers convertis	4 000.00
Innosolv – mise en place redirection des adr. sur les 2 mandants	1 600.00
Client – Contrôle des données et tâches à effectuer	
Contrôle et validation des modules ¹⁾	1 600.00
Forfait de reporting spécifique MCH2 nécessaire	1 800.00
Client – Saisie du budget 2025 (sans budget amortissement)	
Assistance au client (1 jour/mois entre mai et juillet)	4 800.00
Contrôle et validation finale avant livraison OI	1 600.00
Client – Salaires / mise à jour des 2 mandants entrées/sorties employés	
Salaires - reprise des données par AbaConnect	-
Salaires – analyse de l'environnement pour fusion des mandants	800.00
Salaires – configuration du mandant	1 600.00
Client – Saisie des données employés	
Salaires – contrôle et validation des données	800.00
Salaires – assistance à la 1ère paie	800.00
Import des PO débiteurs avec niveau de rappels	3 200.00
Gestion de projet	5 600.00
Adaptation de reporting existant	3 200.00
Divers et imprévus (15%)	5 900.00
Total hors TVA	45 300.00
TVA 8.1% (arrondi à la centaine)	3 700.00
Total yc. TVA	49 000.00

2.2 Hors périmètre

- Toute autre classification
- Toute autre reprise que mentionné ci-dessus
- Prestations pour tout autre mandant que celui de la Commune

2.3 Prestations à effectuer par le boursier

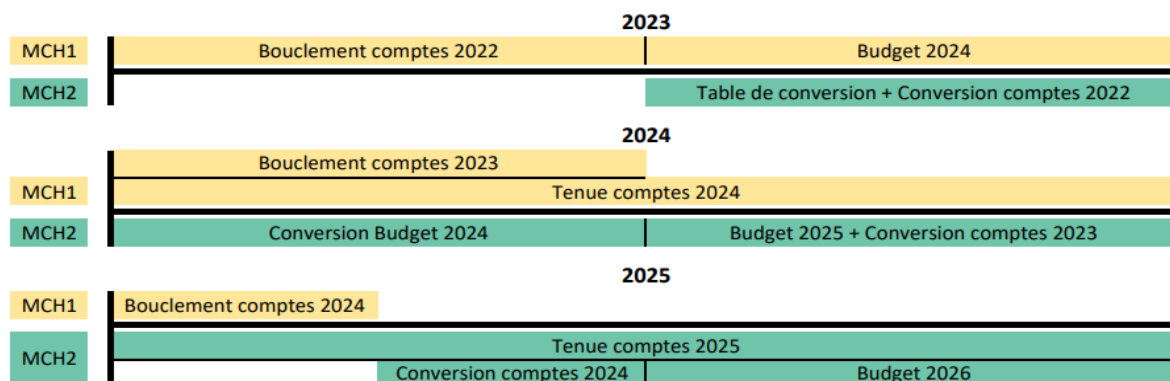
La phase d'implémentation de MCH2 va demander un investissement initial important de la part du boursier pour intégrer les nouvelles normes et pour réaliser les nouveaux tableaux.

Cet effort est nécessaire pour améliorer la lisibilité et la comparabilité des comptes communaux et pour fournir des indications plus précises sur la situation financière réelle des communes, cela en faveur des élus communaux et de la population.

Description	Montant en CHF
Intégrer les nouvelles normes et réaliser les nouveaux tableaux et annexes aux comptes annuels	
Convertir les comptes annuels 2023 et 2024 ainsi que le budget 2024	
Compléter le fichier de conversion fournit par OFISA	
Réaliser les tests de processus métiers	
Nouvelles attributions et définitions des modules, à savoir :	
COFI	
Comptabilité générale	
DEBI	
Comptabilité des débiteurs	
CREDI	
Comptabilité des créanciers	
SAL	
Comptabilité des salaires	
ATK	
Abacus Tool Kit	
Montant estimé des prestations internes du point 2.3 (TVA exclue)	16 000.00
Report du montant des prestations de service OFISA du point 2.1	49 000.00
Montant total du crédit (y.c TVA 8.1%)	65 000.00

3. CALENDRIER

La Commune de Jongny a opté pour un passage à MCH2 en 2025. Elle est accompagnée dans ses travaux des Communes de Chardonne et de Corseaux ainsi que de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier.



4. FORMATION

La formation du boursier se fera en collaboration avec notre prestataire informatique, le canton et l'UCV pour permettre une formation axée sur la pratique. Les dépenses liées à ces formations sont soit prises en charge par le canton soit prises en charge par la commune et imputées dans son compte de fonctionnement.

La municipale des finances, le conseil communal, et la commission des finances bénéficieront également de formations et de documentations pédagogiques afin d'appréhender ces changements de présentation des comptes. Nous vous invitons à vous rendre sur la page internet dédiée www.vd.ch/mch2.

5. SITUATION PLAFOND D'ENDETTEMENT AU 31 JUILLET 2023 (y compris le présent préavis)

Description	Montant en CHF
Plafond d'endettement (préavis n° 16/2021)	18 000 000.00
Emprunts effectifs	- 6 550 000.00
Trésorerie disponibles (excédent au fonds de roulement)	-
Solde des préavis à financer	- 2 894 415.00
Détail :	
Crédits liés aux préavis engagés	- 12 031 618.00
Dépenses effectives liées aux préavis engagés	9 137 203.00
Endettement prévu	- 9 444 415.00
Plafond d'endettement disponible (financement des futurs préavis)	8 555 585.00

6. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU** le préavis n° 11/2023 du 28 août 2023, concernant la demande de crédit pour la conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ;
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 65'000.00 à cet effet ;

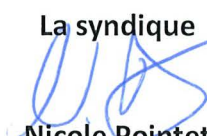
Ce préavis sera comptabilisé dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 190 « Informatique » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules » pour CHF 65'000.00, plus précisément dans le compte n° 190.5060.304 « Mise en oeuvre du projet MCH2 dans l'ERP Abacus » ;

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement ;

Cet investissement sera amorti en 10 ans, la première fois en 2025, conformément à l'art. 17, lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Nicole Pointet



Le secrétaire



Bijan Kaveh

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Municipale déléguée : Madame Nicole Pointet